

# 1. PRESENTATION DE L'ANCIENNE PROVINCE DU KASAI-OCIDENTAL

Figure 1 : Carte de la province du Kasai Occidental



Source : PNUD (2009), Monographie de la Province du Kasai-Occidental

Cette présentation comporte deux grandes parties. Dans la première partie nous présentons de manière sommaire l'ancienne province du Kasai-Occidental : le climat, la végétation, les ethnies, les cultures, les infrastructures socio-économiques, et le contexte social. Et de manière particulière, nous présentons les deux nouvelles provinces issues du démembrement de l'ancienne province du Kasai Occidental, du point de vue de l'organisation politique et administrative.

La deuxième partie parle du système éducatif et des types d'écoles au Kasai –Occidental **démembré**.

### **I.1. Situation géographique**

L'**ancienne** Province du Kasai -Occidental **démembré** est située au centre de la République Démocratique du Congo (RDC) entre les méridiens 20°31' et 23°45' longitude Est et les parallèles 2°15' et 7°59' latitude Sud.

Elle **était** limitée par :

- l'**ancienne Province de l'Equateur au Nord** ;
- l'**ancienne Province du Kasai -Oriental à l'Est** ;
- l'**ancienne Province du Bandundu à l'Ouest** ;
- l'**ancienne Province du Katanga et la République d'Angola au Sud**.

L'**ancienne province du Kasai-Occidental démembrée s'étendait** sur 154.741 Km<sup>2</sup> (soit 6,6% de la superficie du pays) et comptait en 2015, 7.612.521 habitants (répartis en 4.110.616 habitants pour la nouvelle province du Kasai Central et 3.501.905 habitants pour la nouvelle province du Kasai), soit environ 7,6% de la population nationale<sup>1</sup>. Avec une répartition hétérogène, la densité moyenne est largement supérieure (49 habitants/Km<sup>2</sup>) à la moyenne nationale (24 habitants /km<sup>2</sup>). On notera une forte densité urbaine, qui est de 2.251 habitants au Km<sup>2</sup> pour la Ville de Tshikapa à cause de l'attrait de l'exploitation du diamant et de 1.120 habitants au Km<sup>2</sup> pour la Ville de Kananga à cause de conditions de vie jugées favorables. La densité en milieu rural est plus réduite suite aux multiples troubles sociaux.

Le rapport de masculinité sur l'ensemble de l'ancienne Province s'établit à 96 hommes pour 100 femmes. Il est de 95 hommes pour 100 femmes en milieu rural et de 101 hommes pour 100 femmes en milieu urbain. La population du Kasai Occidental est caractérisée par un taux de croissance de l'ordre de 3,1% l'an, un taux de natalité de 51‰.

#### **I.1.2. CLIMAT ET VÉGÉTATION**

L'**ancienne province du Kasai –Occidental démembrée** connaît un climat tropical équatorial dans le nord et un climat de type soudanais dans le sud. Elle comprend deux saisons : la saison des pluies (mi-août à mi-janvier) entre coupée par une petite saison sèche au mois de février et la saison sèche (mi-mai à mi-août). La température moyenne varie de 16°C à 32°C.

Cette province est couverte essentiellement par trois formations végétales : la forêt dense humide(ou équatoriale) au nord, la forêt subéquatoriale et la savane au sud. L'hydrographie est composée principalement de la rivière Kasai, alimentée elle-même par plusieurs affluents.

---

### I. 1.3. ETHNIES ET CULTURES

La **population de l'ancienne** province du **Kasaï -Occidental démembrée** est composée majoritairement de trois groupes ethniques, le Luba-Kasaï, le Kuba et le Lunda-Tshokwe-Pende.

Le tableau suivant décrit la composition des différents groupes ethniques vivant dans cette province.

Tableau 1 Principaux groupes ethniques dans la Province du Kasai Occidental

Groupes ethniques	Composition	Localisation/Territoire
Groupe Luba-Kasaï	Lulua	Demba, Dibaya, Kazumba ( <b>nouvelle province du Kasai Central</b> ) , Luebo et Tshikapa ( <b>nouvelle province du Kasai</b> )
	Luba	Demba, Dibaya ( <b>nouvelle province du Kasai Central</b> ), Ilebo, Mweka, Tshikapa ( <b>nouvelle province du Kasai</b> )
	Luntu	Dimbelenge, Demba ( <b>nouvelle province du Kasai Central</b> )
	Bindji	Demba, Dimbelenge ( <b>nouvelle province du Kasai Central</b> )
	Kete du Nord	Dibaya, Luiza ( <b>nouvelle province du Kasai Central</b> ), Mweka, Tshikapa, Luebo ( <b>nouvelle province du Kasai</b> )
Groupe Kuba	Kuba	Ilebo, Luebo, Mweka ( <b>nouvelle province du Kasai</b> )
	Leele	Ilebo ( <b>nouvelle province du Kasai</b> )
	Wongo	
Groupe Lunda-TShokwe- Pende	Salampasu	Luiza ( <b>nouvelle province du Kasai Central</b> ),
	Lwalwa	Luiza ( <b>nouvelle province du Kasai Central</b> )
	KeteSud	Luiza ( <b>nouvelle province du Kasai Central</b> )
	Mbal	Tshikapa, Ilebo ( <b>nouvelle province du Kasai Central</b> )
	Tshokwe	
	Lunda	Tshikapa ( <b>nouvelle province du Kasai Central</b> )
	Pende	

Les principales aires culturelles et linguistiques dénombrées dans l'espace du Kasai-Occidental sont : la culture Kuba, la culture Luba-Kasaï, la culture Bas-Kasaï, la culture Mongo sud-ouest, la culture Lunda, la culture Songye et la culture Pende.

#### I. 1.4. ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Administrativement, l'ancienne province du Kasai -Occidental a été découpée en deux nouvelles provinces dont : la nouvelle province du Kasai Central et la nouvelle province du Kasai.

La nouvelle province du Kasai-Central est composée de la ville de la ville de Kananga, son Chef-lieu et cinq territoires (Demba, Dibaya, Dimbelenge, Kazumba et Luiza). Elle est gérée par un Gouverneur, assisté par un Vice-gouverneur, tous deux élus par l'Assemblée Provinciale. Le Gouvernement provincial compte 10 Ministres provinciaux nommés par le Gouverneur de la province à la tête des ministères suivants :

- ❖ Intérieur, Décentralisation et Affaires Coutumières, Fonction Publique, Travail et Prévoyance Sociale
- ❖ Economie, Finances et Planification
- ❖ Education, Jeunesse, Culture et arts, Sports et loisirs
- ❖ Budget, Mines, Energie et hydrocarbures
- ❖ Justice et Information
- ❖ Santé, Affaires Sociales, Humanitaires, Genre
- ❖ Agriculture et Développement rural, Affaires Foncières, Urbanisme, Habitat et Environnement
- ❖ Infrastructures, Travaux Publics, Reconstruction et Aménagement du Territoire
- ❖ Transports et Voies de communications.

L'Assemblée provinciale est dirigée par un Président secondé par un Vice-président, tous deux élus par leurs pairs. Elle est composée de 23 députés provinciaux élus au suffrage universel et représentant les territoires où ils ont été élus.

La nouvelle province du Kasai est composée de la ville de la ville de Tshikapa, son Chef lieu et cinq territoires (Dekese, Ilebo, Luebo, Mweka et Tshikapa/Kamonia). Elle est aussi gérée par un Gouverneur, assisté par un Vice-gouverneur, tous deux élus par l'Assemblée Provinciale. Le Gouvernement provincial du Kasai compte 5 Ministres provinciaux nommés par le Gouverneur de la province à la tête des ministères suivants :

- ❖ Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières,
- ❖ Plan, Finances et Budget
- ❖ Terre, Mines et Energie
- ❖ Ministère en charge des questions sociales et développement durable
- ❖ Travaux publics et Aménagement du territoire

L'Assemblée provinciale est dirigée par un Président secondé par un Vice-président, tous deux élus par leurs pairs. Elle est composée de 31 députés provinciaux élus au suffrage universel et représentant les territoires où ils ont été élus.

### I.1.5. INFRASTRUCTURES SOCIO-ÉCONOMIQUES

L'ancienne province du Kasai Occidental dispose des infrastructures socio-économiques telles que : des bâtiments publics, des institutions d'enseignement, des hôpitaux et des aménagements portuaires et équipements.

Dans cette province, le transport est assuré principalement par un réseau routier qui comprend 1.977 km de routes d'intérêt national, 1.147 Km de routes d'intérêt provincial et 11.486 km des routes de dessertes agricoles. L'état de dégradation de ce réseau routier constitue un frein pour la mobilité des personnes et des biens dans la province.

La province dispose également d'une voie fluviale de près de 642 km de biefs navigables qui permet la circulation des produits au sein de la province.

Le réseau ferroviaire de l'ancienne province est composé de la voie ferrée venant de l'Afrique du Sud, en passant par la Zambie, les provinces du Katanga et du Kasai –Oriental.

Le réseau téléphonique est composé du secteur public (postes et télécommunications) et du secteur privé (Airtel, Vodacom et Orange). Il ya également plus d'une trentaine des radios et de télévisions locales.

A partir du port d'Ilebo sur la rivière Kasai (nouvelle province du Kasai), on peut atteindre Kinshasa puis Matadi par des voies navigables ou ferroviaires. La construction d'un chemin de fer qui était prévue pour relier l'ancienne province du Kasai-Occidental avec Kinshasa en passant par Bandundu pour atteindre Matadi tarde encore. Ce chemin de fer devrait ouvrir une interconnexion entre les provinces de l'Est et de l'Ouest permettant une meilleure circulation des personnes et des biens.

Enfin, son réseau aérien est composé de trois aérodromes et plusieurs pistes d'atterrissage<sup>2</sup>.

### I.1.6. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

L'ancienne province du Kasai Occidental démembrée avait d'énormes potentialités économiques dont la plupart ne sont pas mises en valeur.

Les activités économiques sont caractérisées par :

- L'exploitation des diamants et de l'or
- La production agricole : manioc, arachide et maïs, café, huile de palme
- L'élevage de gros et petit bétail.

Selon les résultats de l'Enquête nationale du type 1-2-3 de 2012, l'incidence de la pauvreté dans l'ancienne province du Kasai Occidental a atteint 76,6%, soit une augmentation d'environ 20% par rapport à l'année 2005 où elle était estimée à 55,8%. Cette incidence comparée avec celles d'autres provinces montre qu'elle figure parmi les plus élevés en RDC où le niveau moyen de pauvreté est estimé

---

<sup>2</sup>PNUD(2009)

à 63,4%<sup>3</sup>. Sa population est très jeune puisque la proportion de la population âgée de moins de 15 ans est 43,15% et la taille moyenne des ménages (5,7). Elles sont légèrement élevées par rapport niveau national. Le taux de chômage est estimé 30,9% en milieu urbain et de 10,4% en milieu rural. Il est parmi les plus élevés en comparaison avec d'autres provinces<sup>4</sup>. Le taux de mortalité infantile est estimé à 135‰ ; il est parmi les plus élevés du pays après celui du Sud Kivu (139‰) et avant celui de l'ancienne province de l'Equateur (132‰). Ce taux se justifierait par un taux de vaccination inférieur à 50% ; en effet, seulement 42,7% d'enfants ont reçu tous les vaccins au Kasai Occidental en 2013<sup>5</sup>. Notons que l'espérance de vie à la naissance était estimée à 45 ans en 2005. Par ailleurs, le revenu moyen annuel est estimé à 518,3\$, quand la consommation moyenne annuelle par tête est estimée à 0,795\$, donc moins d'un dollar américain.<sup>6</sup>

Sur la population totale du Kasai Occidental en 2013, 58% représentent les personnes de moins de 20 ans. Par rapport à la taille moyenne du ménage, le rapport de l'EDS II RDC 2013-2014 révèle qu'elle est de 5,7 dans le milieu urbain et 5,1 dans le milieu rural, soit 5,3 dans l'ensemble comparativement à l'EDS 2007 où elle se situait à 5,4.<sup>7</sup>

L'accès à l'électricité et à l'eau potable pose encore d'énormes problèmes dans cette partie du pays : seulement 5,6% des ménages ont accès à l'électricité et 28,9% des ménages ont accès à l'eau potable.<sup>8</sup> Ces chiffres traduisent la précarité de la vie dans la province du Kasai-Occidental.

Les services de soins de santé sont très insuffisants compte tenu de l'effectif de la population : 40 hôpitaux pour toute la province, 11,2 lits pour 100.000 habitants et, on compte 1 médecin pour 23.656 habitants alors que la norme de l'OMS est de 1 médecin pour 10.000 habitants.

Quant à l'assainissement, les services de voirie pour l'évacuation des ordures sont quasi inexistantes et 27,5% des ménages ne disposent pas de toilettes. Ces conditions de vie très difficiles des ménages, notamment le faible accès aux services publics et aux infrastructures de base, spécialement celles de la santé, peuvent expliquer le taux assez élevé de la mortalité infantile et traduisent la précarité de la vie dans cette province.

Selon les normes reconnues, une communauté qui consacre la moitié de sa consommation à l'alimentation est considérée comme pauvre. En effet, les résultats de l'enquête nationale du type 1-2-3 de 2012 démontrent que, pour une dépense globale moyenne de 1 403 114 FC par ménage au Kasai Occidental, 1 002 351 FC (soit 71,4% de la dépense globale) sont consacrés à l'alimentation et boissons non alcoolisées alors que toutes les dépenses d'autres postes ne représentent que 28,6%. On a là une mesure de la pauvreté dans la Province du Kasai Occidental démembré, les populations vivent en majorité au niveau du seuil de pauvreté.

En ce qui concerne la dépense globale moyenne par tête, selon les mêmes résultats de l'enquête nationale du type 1-2-3 de 2012, pour une dépense globale moyenne annuelle de 267.011 FC par tête au Kasai Occidental, 189.123 FC (soit 70,8% de la dépense globale) sont affectés à la seule alimentation, le reste de dépenses relatives à d'autres postes ne représentant que 29,2%.<sup>9</sup>

Au Kasai Occidental, l'ampleur de l'insertion sur le marché du travail (qui concerne la main d'œuvre

<sup>3</sup> Ministère du Plan, INS, Enquête Nationale du type 1-2-3, 2012

<sup>4</sup> Ministère du Plan, INS, Enquête Nationale du type 1-2-3, 2012

<sup>5</sup> EDS RDC II de 2013-2014

<sup>6</sup> INS Kasai Occidental, Bureau des Statistiques Economiques et Financières, 2015

<sup>7</sup> EDS RDC II de 2013-2014

<sup>8</sup> Ministère du Plan, INS, Enquête Nationale du type 1-2-3, 2012

<sup>9</sup> INS Kasai Occidental, Profil Provincial, 2015

engagée sur l'ensemble du territoire pour la production des biens et services) n'a pas été importante au cours de deux dernières décennies du fait que la création des nouveaux emplois est quasi inexistante, sans oublier le ralentissement du secteur industriel. Cette situation n'a pas permis d'améliorer les l'économie de la Province. Il sied de noter que, la majorité des personnes disposant d'un emploi est composée des travailleurs indépendants (environ 64,1%) tant dans l'agriculture que dans le commerce.

## I.2. Présentation du système éducatif

Comme partout dans le pays, la province du Kasai-Occidental dispense des enseignements diversifiés. Au niveau provincial, le Gouverneur est en charge du contrôle administratif général de tous les secteurs dont celui de l'éducation.

### I.2.1. Structure et organisation de l'Enseignement

La structure est la même dans l'ensemble du pays.

La structure de l'Enseignement National, sous-secteur de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel comprend trois niveaux: Pré-primaire (Maternel), Primaire et Secondaire.

- Le niveau maternel ou pré primaire est organisé en un cycle de trois ans. Il n'est pas obligatoire. Il est surtout organisé en grande partie par le secteur public au Kasai-Occidental et se trouve surtout dans de grands centres et accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans.

- Le niveau primaire est organisé en cycle de 6 ans repartis en trois degrés :

Élémentaire, moyen et terminal. Sont admis en 1ère année primaire, les enfants qui ont atteint l'âge de six ans révolus.

- Le niveau secondaire comprend 4 cycles :

- Le Cycle de Spécialisation Professionnelle (CSP) d'une durée d'un an ou deux ans,
- Le cycle d'Arts et Métiers d'une durée de 1 à 3 ans,
- Le cycle Professionnel d'une durée de 4 à 5 ans,
- Le cycle long (humanités) d'une durée de 6 ans et qui ouvre la porte aux études supérieures et universitaires.

- Le CSP et le cycle d'arts et métiers organisent plusieurs options essentiellement de type professionnel.

- Le cycle long ou les humanités, organise trois types d'enseignement, à savoir :

- L'Enseignement Général où sont organisées les deux premières années du secondaire ainsi que les sections scientifiques et littéraires.
- L'Enseignement Normal et l'Education physique.
- L'Enseignement Technique où sont organisées les sections industrielles, commerciales et sociales.

En République Démocratique du Congo et dans la province du Kasai-Occidental particulièrement, **l'enseignement national est composé de deux catégories d'écoles : les écoles publiques et les écoles privées agréées.**

Dans les **écoles publiques**, on retrouve les écoles non conventionnées gérées directement par l'Etat, et les écoles conventionnées dont la gestion est assurée par les confessions religieuses signataires de la convention de gestion scolaire avec le Gouvernement.

Ainsi, dans ce dernier groupe on a (1) les écoles conventionnées catholiques ; (2) les écoles conventionnées protestantes ; (3) les écoles conventionnées kimbanguistes ; (4) les écoles conventionnées islamiques ; et (5) les écoles conventionnées de l'Armée du Salut, les écoles conventionnées de la Fraternité et autre. Au niveau national, provincial et local, chacune de ces églises dispose des services de gestion scolaire appelés bureaux de coordination.

**Les écoles publiques** sont financièrement prises en charge par l'Etat, surtout en ce qui concerne les salaires des enseignants. Compte tenu des difficultés que connaît le pays depuis des années, les parents interviennent financièrement dans le fonctionnement des écoles.

**Les écoles privées agréées** sont celles créées par des particuliers (personnes physiques ou morales), et sont soumises à la réglementation officielle en matière d'agrément, de programmes d'études, de contrôle et d'évaluation pédagogiques.

**La scolarité primaire de 6 ans est divisée en trois degrés de deux ans chacun.** Le test national de fin d'études primaires est accordé sur la base d'une évaluation des résultats en classe et des notes de l'élève à un test national (TENAFEP), pondérés respectivement par 60% et 40 %.

Au niveau provincial, le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel est composé des divisions provinciales et des sous-divisions qui sont respectivement dirigées par des chefs de division et chefs de sous-division provinciales.

La province du Kasai Occidental compte deux divisions provinciales, à savoir : le Kasai-Occidental I avec treize(13) sous-divisions et le Kasai-Occidental II avec quinze(15) sous-divisions.

L'inspection provinciale de l'enseignement est représentée par les inspecteurs principaux provinciaux au niveau des divisions provinciales et des inspecteurs chefs de pools au niveau des sous-divisions.

Il existe dans chaque division provinciale, un *Service de Contrôle et de Paie des Enseignants (SECOPE)* et des Antennes des SECOPE au niveau des Sous-divisions.